

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de l'Hérault


**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LE POUGET  
N°2024 – 63**

**Objet :**  
**Adoption du rapport sur le Prix et la Qualité du  
Service public d'eau potable et assainissement  
collectif et non collectif exercice 2023**

Date de la convocation : 02/11/2024  
Nombre de conseillers en exercice : 18  
Nombre de présents : 13  
Nombre de votants : 17

Votes	
Pour	17
Contre	0
Abstention	0

**L'an deux mille vingt-quatre et le six novembre à dix-huit heures quinze, le Conseil Municipal de la commune de Le Pouget, dûment convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Thibaut BARRAL, Maire.**

**Etaient présents :** BARRAL Thibaut, BONNET Cendrine, BOURBOUJAS Françoise, CUTANDA Josette, DESCAMPS Danièle, LAFON Alain, OULLIE Laurent, ORTUNO Thierry, MARY Julien, PARRA Christophe, RENOUARD Nathalie, CLAVEL Inès, VALERO Fanny

**Etaient absents excusés :** ALVERGNE Brice (donne pouvoir à CUTANDA Josette), BONIOL Karine (donne pouvoir à BOURBOUJAS Françoise), MANDON Éric (donne pouvoir à LAFON Alain), CORIA Mathieu (donne pouvoir à PARRA Christophe),

**Absents :** REKKAB Claude,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L. 2224-5, D. 2224-1 à D. 2224-5 et L. 1411-13,

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2023-drcl-10-0518 du 10 octobre 2023 fixant les derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault et en particulier ses compétences en matière d'eau et d'assainissement,

**Vu** l'avis favorable du Conseil d'exploitation en date du 19 septembre 2024,

**Vu** la délibération du conseil communautaire en date du 23 septembre 2024 adoptant le rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif de l'exercice 2023,

Sur le rapport de Monsieur le Maire et sa proposition,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**
**PREND ACTE**

de la présentation du rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif de l'exercice 2023.

Envoyé en préfecture le 15/11/2024

Reçu en préfecture le 15/11/2024

Publié le

ID : 034-213402100-20241106-2024\_63-DE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de l'Hérault

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.*

Fait et délibéré, séance du 6 novembre 2024

Le Maire  
Thibaut BARRAL

